

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	07 juin 2025
DATE DE CONVOCATION	30 mai 2025
DATE D’AFFICHAGE	10 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUIN** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à M. JAMET, M. GODEFROY à M. BALUT, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON, à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme VINCENT à Mme DUVALLET, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, SWIECH, BARAT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°08

JARDINS FAMILIAUX – AVENANT – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES PARCELLES DE TERRAINS PAR LA VILLE À L’ASSOCIATION

M. Benoît Balut expose au Conseil municipal,

Dans le cadre de sa politique en matière d’écologie urbaine et de développement du lien social, la Ville soutient l’activité de l’association « Jardins familiaux de Val-de-Reuil ».

En juin 2023, il avait été décidé d’adopter une convention fixant les règles de mise à disposition gratuite, par la Ville au profit de l’association, des parcelles potagères des sites de l’Offrand et de la Plaine des Jeux.

Cette convention, établie pour deux ans, arrive à son terme. Il est par conséquent proposé d’adopter un avenant prolongeant cette convention jusqu’au 30 juin 2026. A l’exception du règlement intérieur à propos duquel les adhérents de l’association n’ont pas encore pu s’entendre, l’association respecte les termes de la convention. L’association s’est engagée à produire un règlement intérieur prochainement.

Accusé de réception en préfecture
027-242707612-20250604-25-06-08 DE
Date de télétransmission : 07/06/2025
Date de dépôt : 07/06/2025

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et à accompagner les travaux d'établissement d'un règlement intérieur par l'association.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET